

## Etude de cas

## Récapitulatif de votre recherche :

- Série : Terminale Technologique STG Mercatique
- Matière : Etude de cas

## Le Corrigé

Vous avez déjà consulté ce corrigé

2007 - Terminale Techno STG Compta finance entreprises - Epreuve de spécialité - Partie

## Partie : Analyse de gestion de la comptabilité client

### 1. Reconstitution de la requête SQL permettant d'afficher les données nécessaires de la commande C1814 afin de vérifier la facture FV1254 :

Le SQL ou langage structuré de requête est un pseudo langage informatique destiné à interroger une base de données relationnelle.

Il s'agit ici d'une requête de base du type :

SELECT {champs}

FROM {tables}

WHERE {conditions}

Son application donne ici :

SELECT {nom client, n° commande, référence produit, désignation produit, quantité, PVHT, taux remise, mode paiement}

FROM {CLIENT, PRODUIT, COMMANDE, LIGNE COMMANDE}

WHERE {nom = "LEMAITRE"}

### 2. Indication des erreurs commises par le stagiaire, à partir du résultat de la requête SQL précédente :

Le stagiaire a apparemment commis deux erreurs :

- Le taux de remise appliqué aurait dû être de 5% au lieu de 3%.
- L'escompte de 2% n'avait pas lieu d'être puisqu'il est réservé à un paiement comptant et que la vitrerie LEMAITRE paye à 30 jours.

Remarque : le montant total 2 238,31 n'est pas égal au précédent 2 239,73 alors même que  $2\% + 3\% = 5\%$ . Ce qui est normal car les réductions se calculent en cascade, les pourcentages ne s'additionnent pas ! (et  $0,97 \times 0,98 = 0,9506 \neq 0,95$ ).

### 3. Représentation du nouveau décompte de la facture corrigée des erreurs :

Eléments	Montant
Total brut (inchangé)	1 970,00
Remise 5%	<b>98,50</b>
Net commercial	1 871,50
Escompte	<b>0</b>
Net HT	1 871,50
TVA 19,60%	366,81
Net à payer (en €)	<b>2 238,31</b>

4. Enregistrement de la facture au journal de PROTECT-V :

05/11/06			
411116 709	Client LEMAITRE RRRA	2 238,31 98,50	
7011 7012 707 44571	Ventes film SRS 520 Ventes film SEC 415 Vente matériel de pose TVA collectée		560 1 330 80 366,81
	TOTAL	2 336,81	2 336,81

5. Mise à jour du compte client "vitrerie LEMAITRE" sur l'annexe A :

Date écriture	Libellé de l'écriture	Montant débit	Montant crédit	Lettrage
01/01/2006	A nouveau	1 269,34		A
16/01/2006	Fact. FV556	2 828,54		B
05/02/2006	Règlement par chèque LCL n° 012589		1 269,34	A
18/02/2006	Règlement par chèque LCL n° 123654		2 828,54	B
20/03/2006	Fact. FV678	1 697,21		C
05/04/2006	Fact. FV821	1 147,23		C
15/04/2006	Règlement par chèque LCL n° 321458		2 844,44	C
12/05/2006	Fact. FV924	2 154,95		D
15/05/2006	Retour de marchandises. Avoir A215		521,36	D
10/07/2006	Règlement par chèque LCL n° 214872		1 633,59	D

16/09/2006	Fact. FV1095	1 871,82		E
05/11/2006	Fact. FV1254	2 238,31		F
TOTALUX		13 207,40	9 097,27	

#### 6. Situation du client vis-à-vis de PROTECT-V à la date du 05/11/2006 :

Le total des Mouvements Débit est : 13 207,40 (achats).

Le total des Mouvements Crédit est : 9 097,27 (règlements).

Le solde du compte est donc débiteur de : 4 110,13.

Le client LEMAITRE a donc une dette de 4 110,13 € vis-à-vis de PROTECT-V, à la date du 05/11/2006.

#### 7. Conséquences de cet évènement sur le résultat de l'entreprise :

La dette de la vitrerie LEMAITRE représente pour PROTECT-V une créance d'exploitation.

A ce titre elle vient s'ajouter à son Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE). Elle va donc directement peser sur la trésorerie de l'entreprise, à Fonds de Roulement Net Global identique, suivant la relation :

$$(FRNG) = (BFR) + (Trésorerie Nette)$$

- Si l'entreprise a déjà recours aux CBC (Concours Bancaires Courants), c'est-à-dire si sa trésorerie nette est passive, elle va devoir payer des agios supplémentaires.
- De plus, le risque de faillite par cessation des paiements n'est pas exclu en cas de suppression de la ligne de découvert par la banque de PROTECT-V.

#### 8. Responsabilité du commercial lors de la prise de commande du client LEMAITRE :

- Le délai de paiement accordé aux clients est de 30 jours. Or, on peut observer que la vitrerie LEMAITRE met de plus en plus de temps à régler PROTECT-V. On est passé de 1 mois à 2 mois d'attente.
- De plus, LEMAITRE n'a pas réglé sa facture précédente. La moindre des choses aurait été d'exiger le règlement de celle-ci (1 871,82€) avant toute nouvelle livraison.
- Il faut bien entendu agir avec diplomatie car LEMAITRE est un bon client (CA réalisé avec ce client 13 207,40 € bruts).

#### 9. Note de service rédigée à l'intention des commerciaux afin de les sensibiliser à la question du recouvrement des créances :

Il s'agit de présenter **un argumentaire**, mais pas de réaliser la note proprement dite :

- Toujours consulter le relevé de compte d'un client avant toute prise de commande.
- Vérifier si la dernière facture de plus d'un mois a été réglée avant toute nouvelle commande.
- S'assurer du respect général moyen de délai de paiement de 30 jours.
- Tenir compte de l'importance du CA réalisé par le client (agir avec diplomatie).
- Insister sur l'escompte de 2% accordé systématiquement aux paiements comptant.
- Expliquer le coût pour l'entreprise des découverts en banque (taux élevé des agios).

